



# Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE  
Du mardi 2 février 2021

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée		
	2021	2020
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des chiens	Fr. 50.– par animal	Fr. 50.– par animal
Eau potable	Fr. 2.00/m <sup>3</sup> + TVA	Fr. 2.00/m <sup>3</sup> + TVA
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--	Fr. 100.--
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	Fr. 2.00/m <sup>3</sup> + TVA	Fr. 2.00/m <sup>3</sup> + TVA
Épuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--	Fr. 100.--

## Toutes les taxes restent inchangées

### 3. Adopter le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES)

Par souci d'information et de transparence à l'égard de la population villageoise, ledit règlement est publié sur le site internet communal [www.Alle.ch](http://www.Alle.ch). L'office cantonal jurassien de l'environnement a validé le taux proposé par le Conseil communal, de 0.2 ‰ de la VO (valeur officielle). La taxe sera perçue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'établissement d'un RGES est une obligation des Communes découlant de l'application de la loi cantonale sur la gestion des eaux. Extraits RGES :

Article premier : Le règlement sur la gestion des eaux de surface de la commune fixe le régime applicable à la gestion des eaux de surface au niveau communal et son financement.

Art. 2<sup>1</sup> Par eaux de surface, le règlement entend les cours d'eau et plans d'eau, permanents ou temporaires, à l'exception des ruissellements d'eau.

## Budget de fonctionnement par nature - 2021

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	778'300.00	125'700.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS – DEFENSE	140'700.00	108'100.00
2	FORMATION	2'401'448.00	37'500.00
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	77'512.00	
4	SANTE	11'000.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE	2'183'708.00	766'160.00
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	325'054.00	115'300.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'006'900.00	949'900.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	134'400.00	133'420.00
9	FINANCES – IMPÔTS	768'400.00	5'562'150.00
<b>TOTAL :</b>		<b>7'827'422.00</b>	<b>7'798'230.00</b>

Excédent de charge

29'192.00

## Budget d'investissement par nature - 2021

Compte	Libellé	Charges	Produits
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	35'000.00	35'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	100'000.00	100'000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	20'000.00	20'000.00
9	FINANCES – IMPÔTS	10'000.00	10'000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>165'000.00</b>	<b>165'000.00</b>